

Formulaires	Cerfa du permis d'aménager N°13409 Cerfa du permis de construire N°13406 Cerfa du permis de démolir N°13405	Cerfa de déclaration préalable : N° 13703 Maison individuelle / annexes N° 13404 Constructions / travaux / installations et aménagements
	+ Cerfa n°14577 d'appréciation des conséquences des travaux en cœur de parc national	
Pièces à joindre (R331-19)	Pièces listées dans les Cerfa de demande + <ul style="list-style-type: none"> - Plan dans un rayon de 100m autour du projet précisant l'affectation des terrains et emplacement des cours d'eau; - Modalités d'accès et d'approvisionnement au chantier depuis les limites du cœur; - Modalités mises en œuvre d'exécution des travaux; - Moyens mis en œuvre pour la gestion des déchets, présentation des conditions de fonctionnement de l'ouvrage réalisé; - Matériaux utilisés 	
Délais d'instruction y compris instruction par le Parc	5 mois à partir de la réception du dossier complet par le maire. Pendant ce délai la directrice du Parc a : - 4 mois pour instruire le dossier s'il est complet. (R423-62 du code de l'urbanisme)	2 mois à partir de la réception du dossier complet par le maire. Pendant ce délai la directrice du Parc a : - 45 jours pour instruire le dossier s'il est complet. (R423-62,a du code de l'urbanisme)
Absence de réponse du Parc	Refus	Avis conforme défavorable
Absence de réponse de la commune (art. R424-2)	Refus	<u>Non</u> opposition